



# AURIGNAC FINANCE

LesEchos  
BUSINESS

## Optimisation fiscale : les bonnes pratiques et les fautes à éviter

Par *Cécile Desjardins* | 28/11/2012

Cette liberté légale permet aux entreprises de choisir, entre deux voies, la moins imposée. Et de limiter ainsi les effets des réformes fiscales sur leur résultat.

Instrumentalisée par le politique, incomprise par le grand public, l'optimisation fiscale serait-elle un péché mortel ? « Certains ont tendance à assimiler optimisation fiscale et évasion fiscale. Il s'agit d'une confusion préjudiciable. L'optimisation fiscale consiste à **choisir la voie la moins imposée dans le respect du droit applicable**. C'est le comportement normal de tout acteur économique rationnel dans un Etat de droit », s'insurge Olivier Dauchez, avocat associé chez Gide Loyrette Nouel. « L'existence de ce champ de liberté a été validée par un arrêt du Conseil d'Etat », rappelle Franck Van Hassel, avocat associé chez Ernst & Young Société d'avocats.

### La frontière entre optimisation et abus de droit

Le principe de l'optimisation fiscale est simple : « La loi oblige à payer des impôts, mais il n'y a pas de raison d'en payer davantage que ce qu'elle demande. Il s'agit d'étudier les textes fiscaux pour **déterminer la charge fiscale minimale que l'on est en droit de payer**... », précise Cyril Valentin, avocat associé au cabinet Freshfields. Longtemps prônée, l'extrême prudence est loin d'être une vertu en matière fiscale. « Le fait de ressortir d'un contrôle fiscal sans redressement n'est pas la preuve par neuf que l'on emploie la bonne méthode », résume Eric Labro, avocat fiscaliste chez Godet Gaillard Solle Maraux et Associés. Cela pourrait même être le signe que l'on paie trop d'impôts ! Mais attention : optimiser n'est pas frauder. **L'optimisation fiscale s'arrête où commence l'abus de droit**, qui consiste à user de façon contestable de la réglementation. Le risque ? Une majoration de 80 %. En pratique, c'est la réalité économique qui fera la différence.

### Chaque option doit être défendue

« Les opérations ne doivent pas avoir un but exclusivement fiscal, mais **une substance économique réelle** », résume Franck Van Hassel. **Chaque option prise doit donc pouvoir être défendue face à l'administration fiscale**, voire face au juge. « Les textes fiscaux sont très compliqués, très détaillés, et de bonne foi, il peut y avoir des interprétations fiscales divergentes », indique Cyril Valentin. Et si l'administration et l'entreprise ne sont pas d'accord ? C'est le juge qui tranchera. « L'administration, elle aussi, cherche à interpréter les textes de la façon la plus favorable à sa cause. Il ne faut pas l'imaginer neutre : elle est parfois agressive. Et elle est d'ailleurs régulièrement sanctionnée par le juge », précise Cyril Valentin.

### Réduction des possibilités

L'administration fiscale et les gouvernements n'ont cessé de réduire, de façon directe ou indirecte, les champs possibles d'optimisation fiscale : encore récemment, dans la seconde loi de Finances rectificative pour 2012 et dans le collectif budgétaire. « Ce sont des mesures qui visent des schémas bien particuliers, comme la déduction des moins-values sur une filiale appauvrie par des remontées de dividendes », indique Eric Davoudet, avocat associé chez Clifford Chance. Examen à la loupe de l'intégration fiscale, lissage des résultats, attention de tous les instants pour éviter certains abandons de créances... L'optimisation s'impose d'autant plus au sein des entreprises – y compris des PME – que la pression fiscale augmente. « Si le gouvernement a reculé face à la fronde des "pigeons", l'impact psychologique de cet événement a été énorme, juge Jean-René Griton, associé gérant d'Aurignac Finance, et président de l'Aacif (Association des analystes conseillers en investissement financiers). **Tout le monde semble désormais convaincu que l'accroissement de la taxation des plus-values de cession est, à long terme, inéluctable**. Les patrons de PME ne pensent plus actuellement que optimisation fiscale, réorganisation, délocalisation ou création de holding. Le "pschitt" fiscal de début septembre semble avoir réveillé de vieux démons. » Autant dire que l'optimisation est loin de voir ses derniers jours arrivés.